

ARTICLE MAÎTRE

Pour sauver la vie de nos mères, de nos sœurs et de nos filles au Niger, il faut mettre en place un mécanisme de collecte de données sur les indicateurs de Violence basée sur le genre (VBG)

Bien que le Niger ait ratifié tous les instruments juridiques internationaux et régionaux visant à garantir aux femmes un monde meilleur, les droits des femmes nigériennes ne sont pas appliqués : l'Enquête sur la Violence basée sur le genre (VBG), menée en 2010 a montré que ces femmes sont toujours victimes de nombreuses violences, surtout conjugales.

Face à ce fléau qui ne fait que s'accroître, et n'est qu'une partie de l'iceberg, il est urgent de mettre en place un véritable système de collecte de données, régulier et global, fondé sur les indicateurs de VBG. Un tel mécanisme permettra de mesurer l'ampleur du phénomène, mais aussi les résultats et les progrès réalisés, d'élaborer des stratégies de plaidoyer et de dialogue politique et par conséquent, de mieux sensibiliser les décideurs et les acteurs qui président au développement à ce grave problème. À terme, il s'agit d'éradiquer ce phénomène et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Au Niger, en 2010, les femmes sont encore victimes de nombreuses violences, surtout conjugales

Bien que le Niger ait ratifié tous les instruments juridiques internationaux et régionaux visant à garantir aux femmes un monde meilleur, les droits des femmes nigériennes ne sont pas appliqués : l'Enquête sur la Violence basée sur le genre (VBG), menée en 2010 a montré que ces femmes sont toujours victimes de nombreuses violences, surtout conjugales.

Le Niger a signé plusieurs conventions en faveur des droits des femmes...

Le Niger a ratifié toutes les conventions internationales relatives aux violences basées sur le genre (la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979), la Convention des nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE, 1989), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2000), le protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatifs aux droits de la femme en Afrique, adoptée en juillet 2003 à Addis-Abeba).

Au plan national, le Niger a adopté, le 31 juillet 2008, une Politique nationale de genre (PNG) qui s'articule autour de quatre axes stratégiques dont voici le troisième : « *Renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir : vise à garantir l'égalité des droits à tous, hommes et femmes, garçons et filles et la pleine jouissance des droits par les femmes et les filles* ».

... mais les droits des femmes sont encore bafoués au Niger, comme l'a montré l'Enquête sur les violences basées sur le genre (VGB) menée en 2010

Malgré tous ces engagements, on observe encore au Niger de nombreux cas de Violence basée sur le genre (VBG). Toutes les couches sociales de la population sont touchées.

Entre le 1er janvier au 30 septembre 2010, l'Institut national de la statistique (INS) a mené une enquête sur les VBG (*voir Encadré*), dans les commissariats, les gendarmeries, les juridictions/tribunaux, les structures sanitaires et les ONG, et ce dans les huit régions du Niger.

Le nombre des déclarations de violence recueillies par les 106 structures visitées que sont les structures judiciaires (la police, la gendarmerie et la justice), les structures sanitaires et les ONGs a atteint près de 2 230, soit une moyenne de 248 déclarations par mois et 8 par jour.

Ces déclarations relatent des actes d'agression perpétrés essentiellement contre des femmes (93,4 %) victimes de VBG et ce par des hommes dont (72 %) ont des liens de mariage avec les victimes. La forme de violence la plus présente est donc celle qui a lieu au sein du ménage (violence conjugale).

Les violences physiques et sexuelles constituent l'essentiel des cas de violences déclarées (72 %). Les autres cas telles que les violences culturelles (comme l'excision), les violences économiques (comme le non accès à ses propres

ressources) et les violences psychologiques (comme les insultes ou l'injure) existent aussi mais à des proportions plus faibles (respectivement 5 %, 7 %, et 17 %). La répartition des types de violences selon les actes de violences montre que parmi les actes de violences sexuelles enregistrés, les viols constituent 82 % et les coups et blessures 90% parmi les actes de violences physiques enregistrés.

Les victimes sont surtout des femmes mariées, âgées de moins de 25 ans, sans aucun niveau d'instruction, sans source de revenus. Les auteurs de ces violences sont en majorité des hommes mariés âgés de plus de 25 ans, sans aucun niveau d'instruction. L'analyse selon le lien de parenté de la victime avec son agresseur a montré que la violence conjugale est un fait très fréquent au Niger.

La violence politique existe aussi : très peu de femmes occupent un poste décisionnel, malgré l'existence d'un système de quota (10 % des postes électifs, les députés par exemple) et 25 % des postes nominatifs (les postes ministériels par exemple) doivent être occupés par des femmes.

Tableau 1: Typologies de VBG rencontrées selon les structures visitées (%)

Type de violences	ONG	Police/gendarmerie	Justice	Structures sanitaires	Ensemble
Violences physiques	28,2	53,0	29,3	50,7	43,2
Violences sexuelles	15,5	22,8	23,8	47,0	28,3
Violences psychologiques ou émotionnelles	18,0	20,1	28,4	1,2	17,1
Violences culturelles	19,7	0,1	7,8	1,1	4,8
Violences économiques	18,7	4,0	10,7	-	6,6
Ensemble	100	100	100	100	100

Tableau 2 : Répartition (%) des types d'actes de violences sexuelles rencontrées

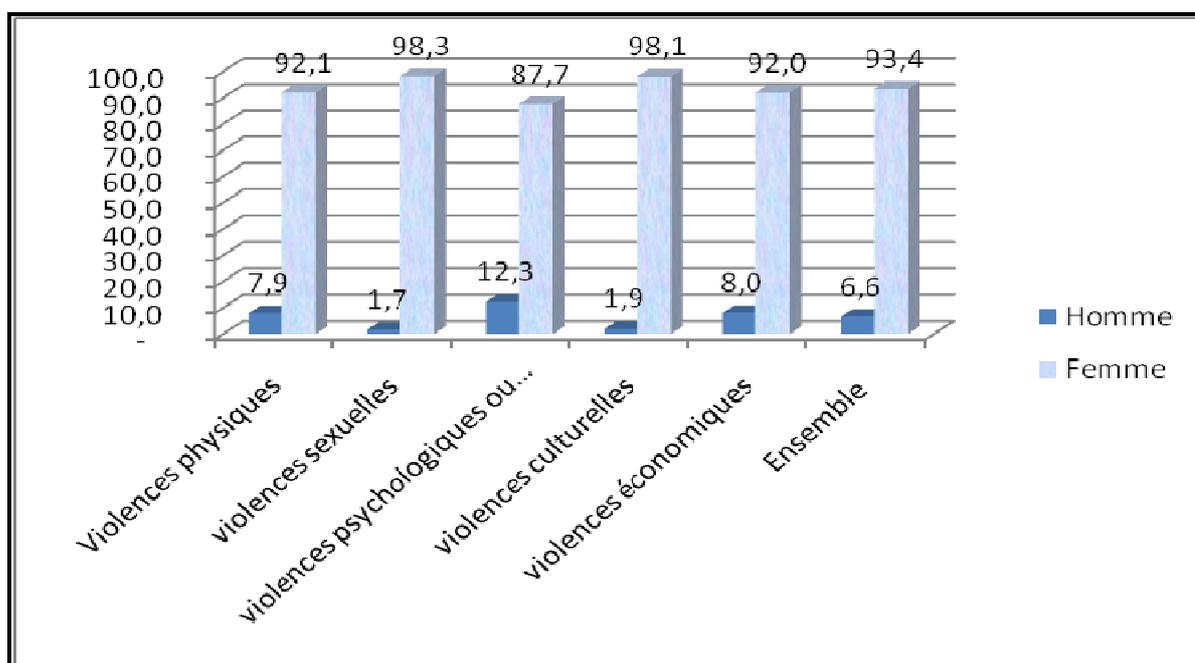
Type de violences sexuelles	ONG	Police/gendarmerie	Justice	Structures sanitaires	Ensemble
Viols	84,1	76,1	73,9	90,3	82,2
Avances sexuelles déplaisantes	4,5	9,2	9,7	4,1	6,8
Attouchements	2,3	1,1	5,2	4,1	3,3
Autres types de violences sexuelles	9,1	13,6	11,2	1,5	7,6
Ensemble	100	100	100	100	100

Tableau 3: Répartition (%) des types d'actes de violences physiques rencontrées

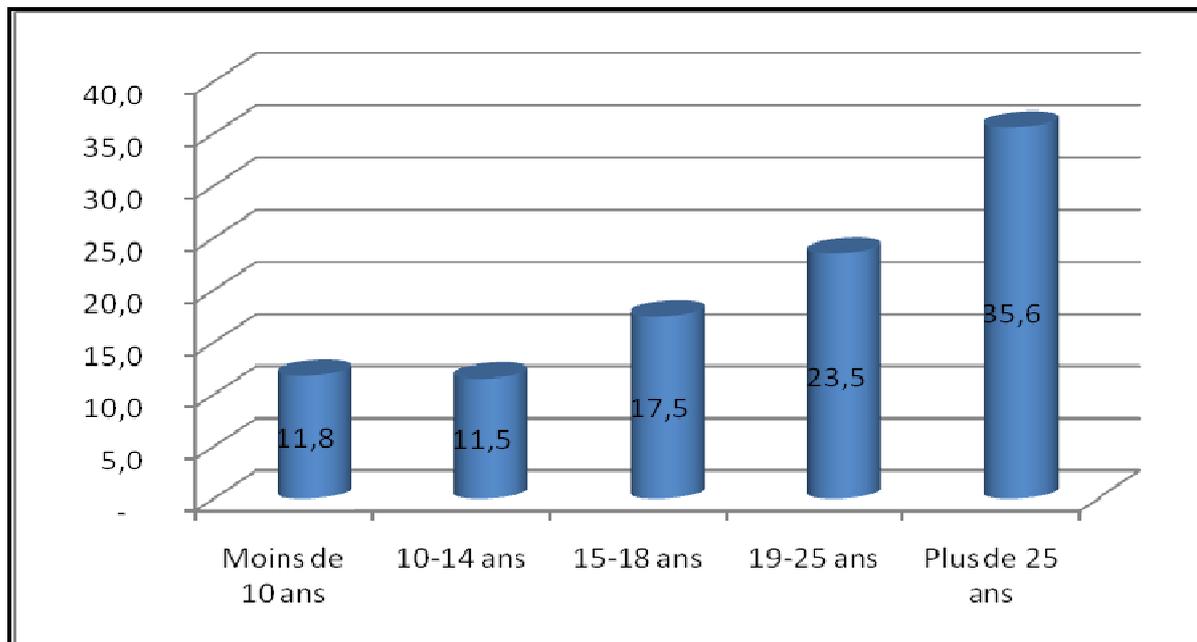
Type de violences physiques	ONG	Police/gendarmerie	Justice	Structures sanitaires	Ensemble
Coups et blessures	88,0	92,8	77,2	94,8	90,3
Menace avec arme	6,0	5,6	13,8	2,1	6
Empêchement de sortir ou de rentrer chez soi avec brutalité	3,6	0,5	4,2	-	1,2
Autres types de violences physiques	2,4	1,2	4,8	3,1	2,5
Ensemble	100	100	100	100	100

Graphique 1 : Répartition (%) par sexe des victimes de VBG selon le type de violences

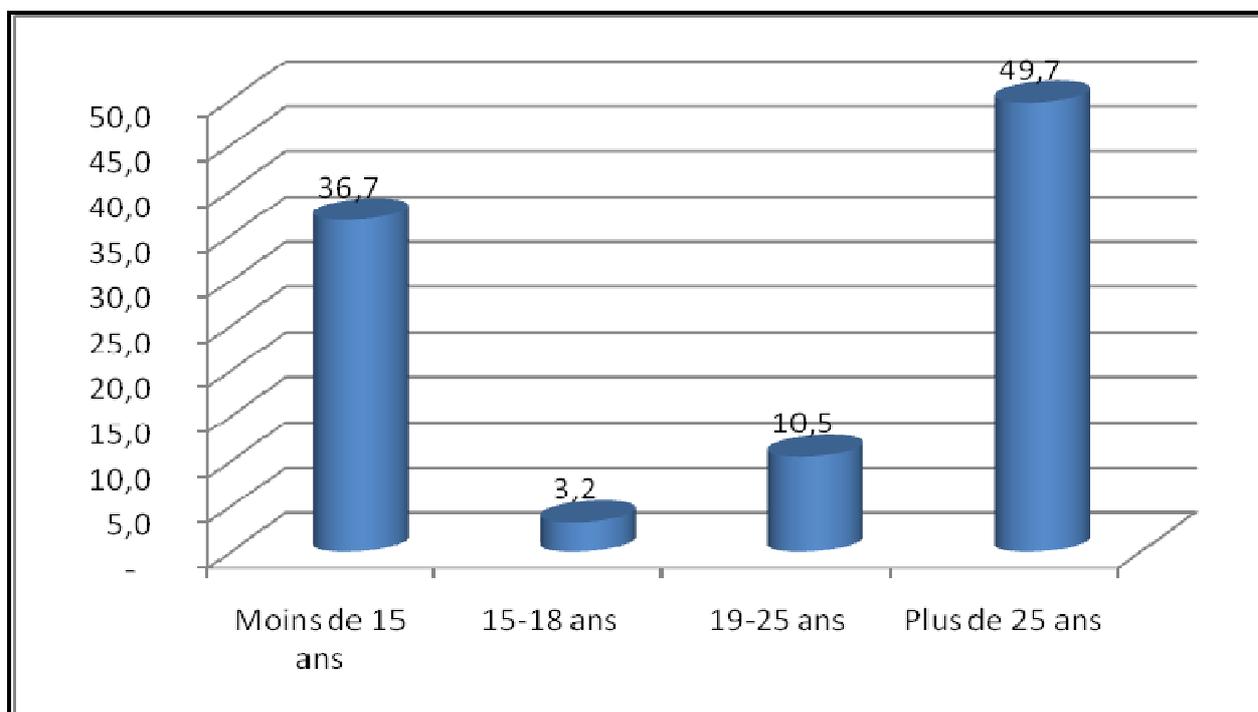
Les victimes sont essentiellement des femmes



Graphique 2 : Répartition (%) par âge des victimes de VBG
Les femmes âgées de moins de 25 ans sont les principales victimes

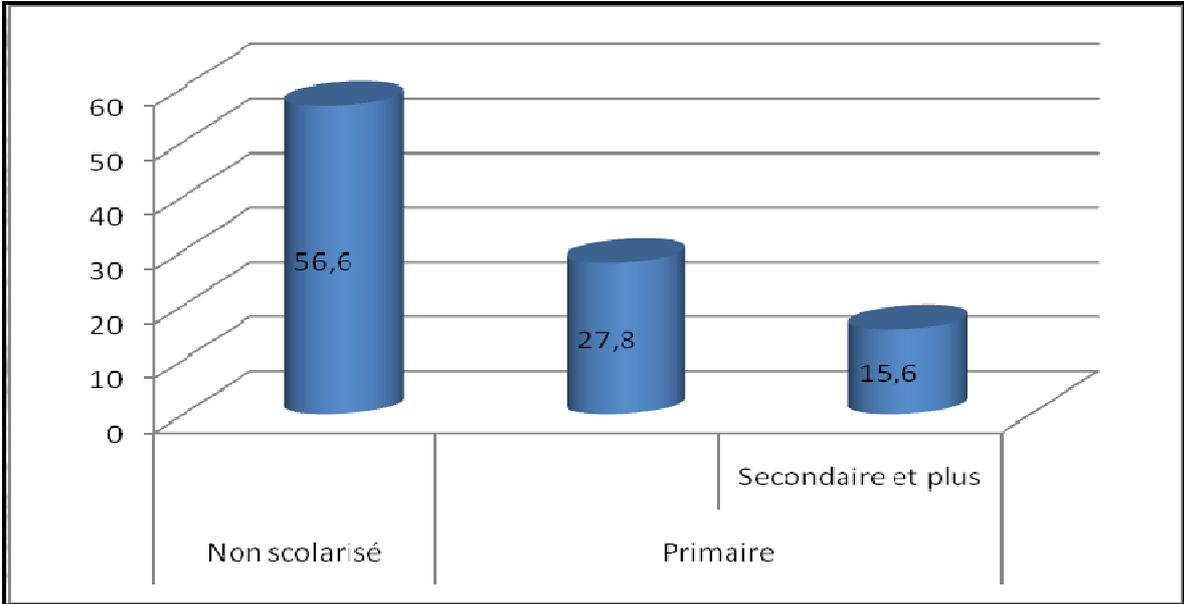


Graphique 3 : Répartition (%) par âge des agresseurs de VBG ;
Les hommes âgés de plus de 25 ans représentent la moitié des agresseurs



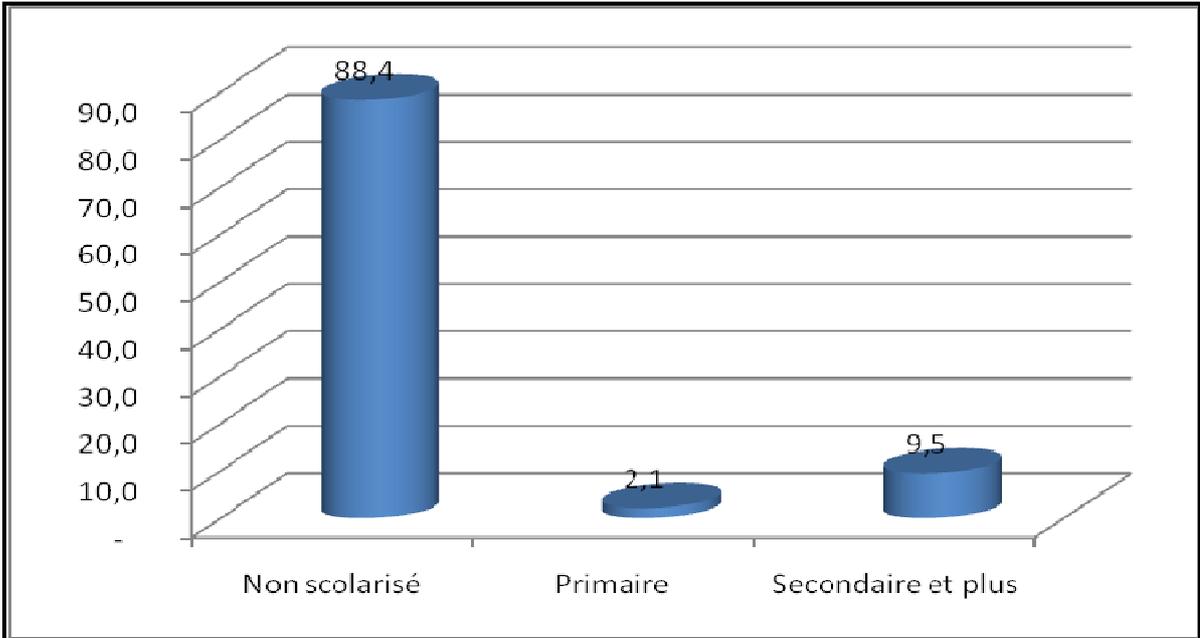
Graphique 4 : Répartition (%) des victimes de VBG selon leur niveau d'instruction

Les femmes non scolarisées sont les principales victimes

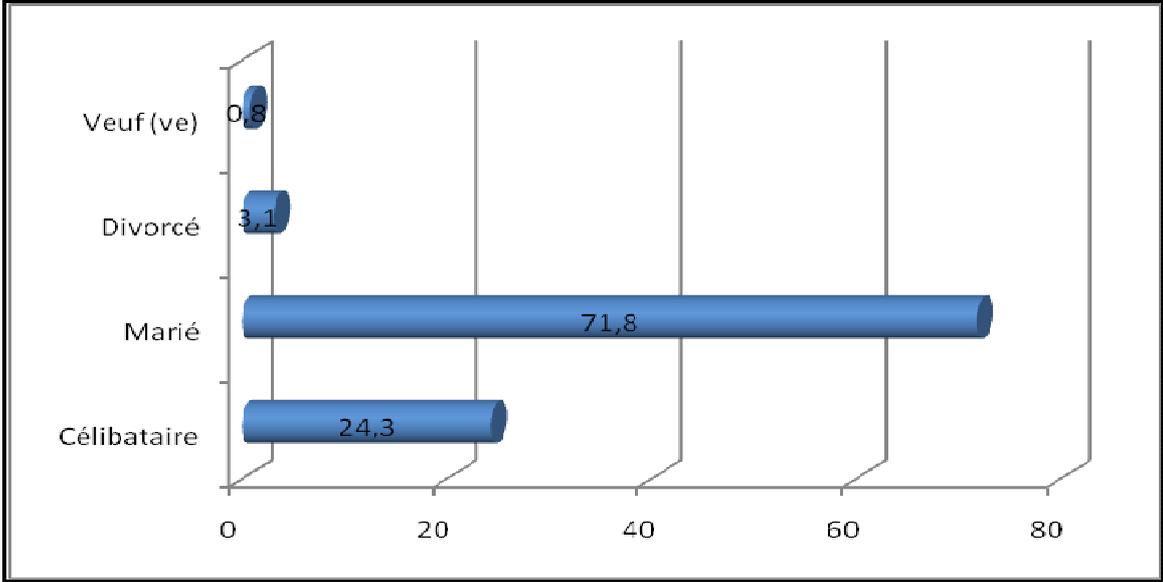


Graphique 5 : Répartition (%) des agresseurs de VBG selon leur niveau d'instruction

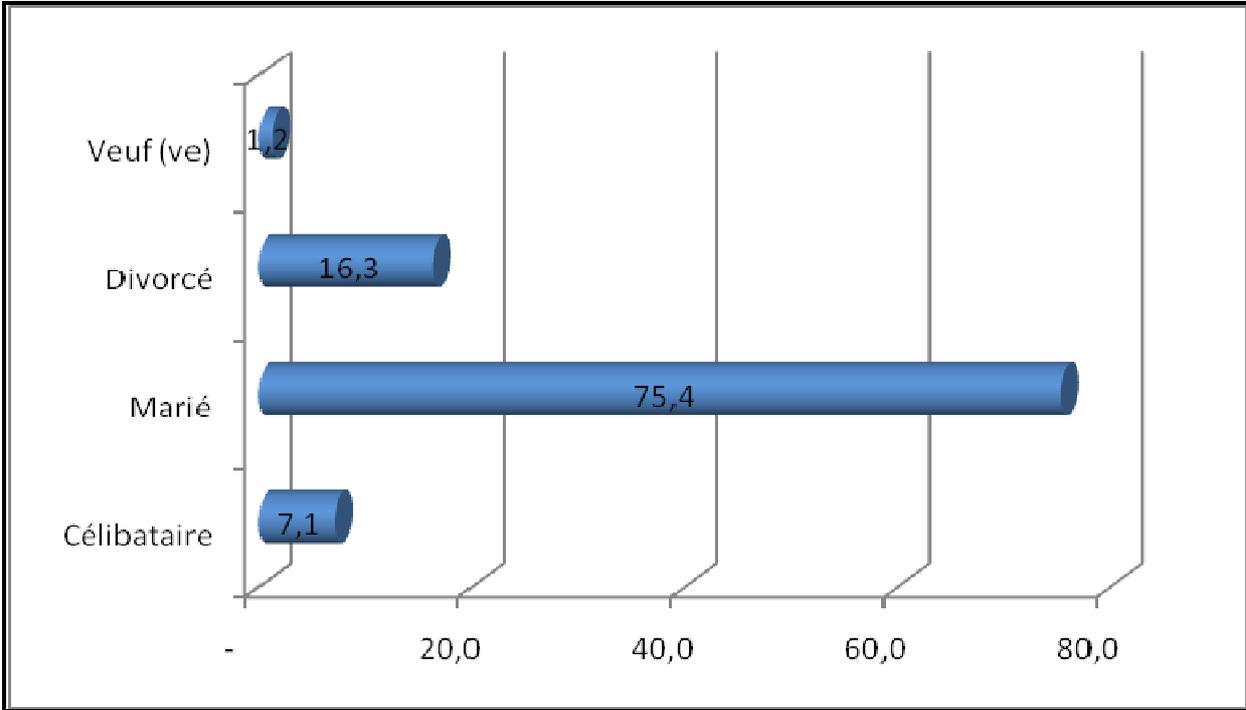
Les agresseurs sont des hommes sans aucun niveau d'instruction



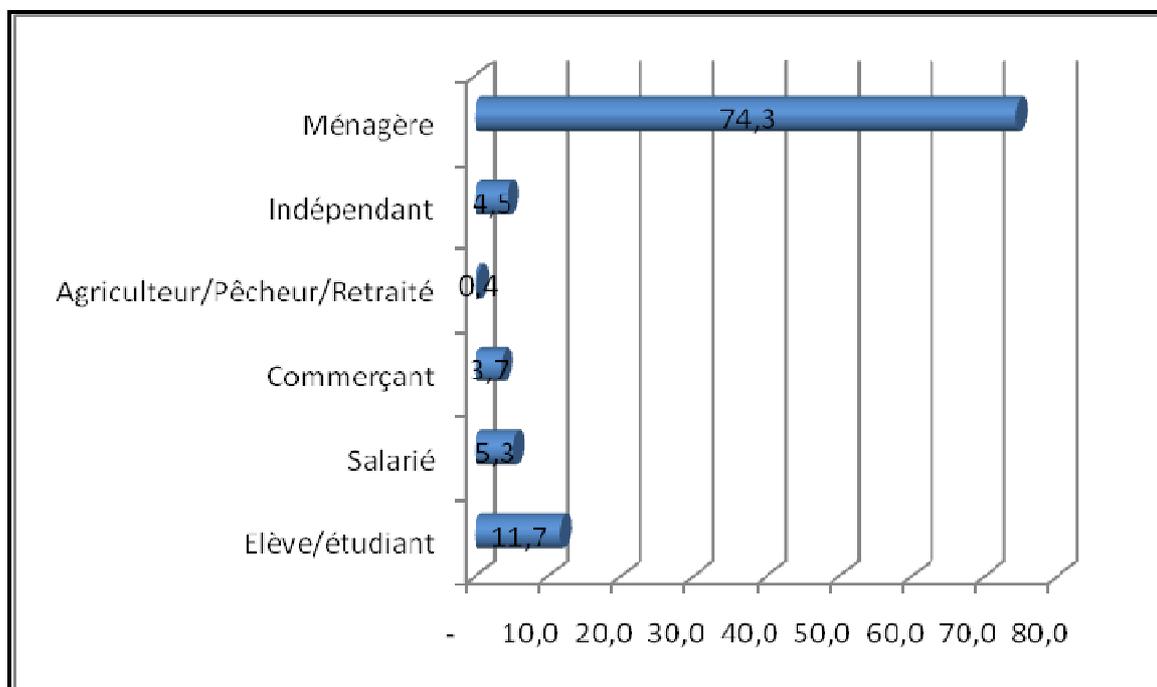
**Graphique 6 : Répartition (%) des victimes de VBG selon leur état matrimonial ;
Les victimes sont des femmes mariées**



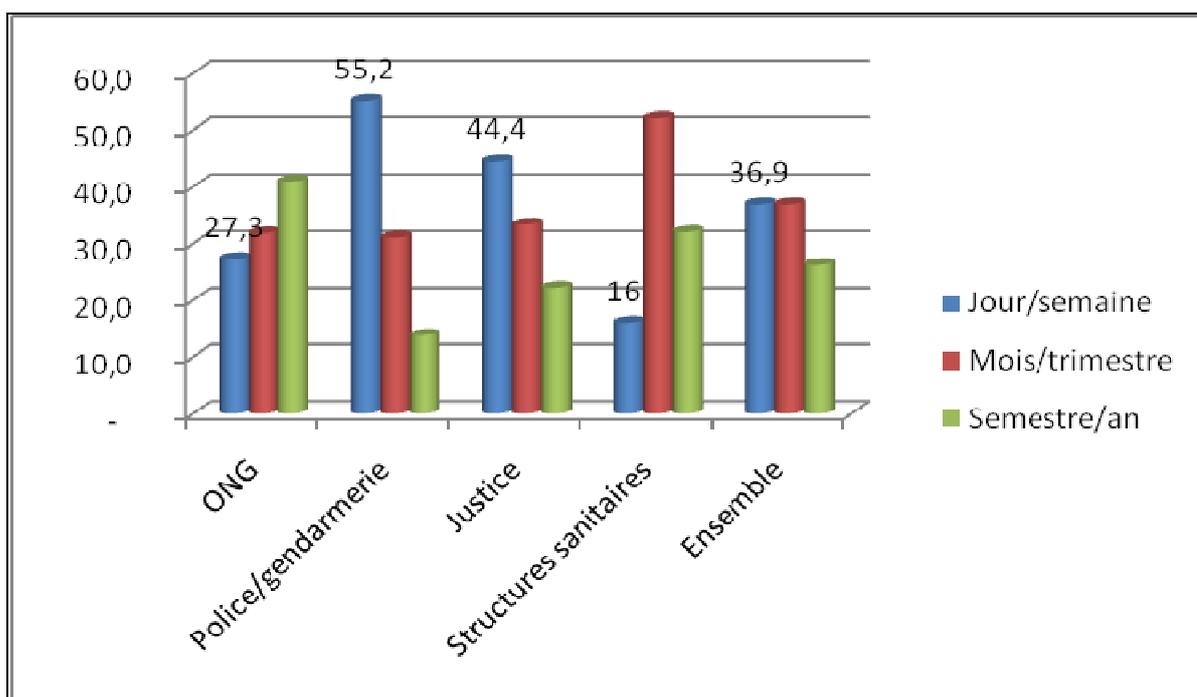
**Graphique 7 : Répartition (%) des agresseurs de VBG selon leur état matrimonial ;
Les agresseurs sont des hommes mariés**



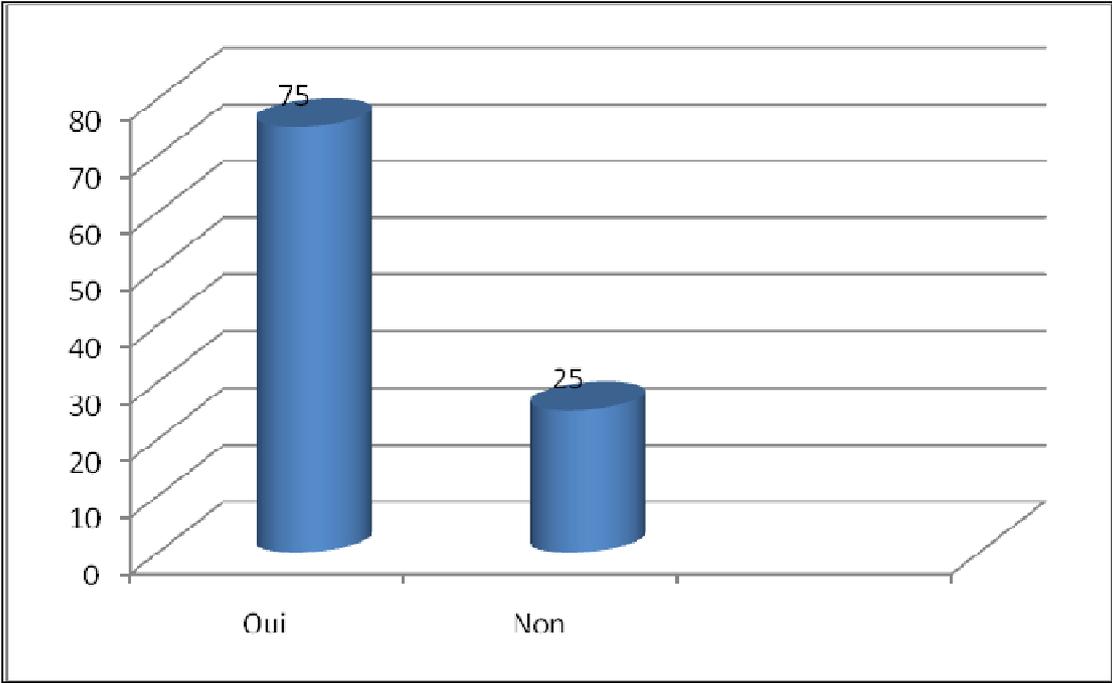
Graphique 8: Répartition (%) des victimes de VBG selon la situation socioprofessionnelle
Les victimes sont des femmes sans aucune source de revenus



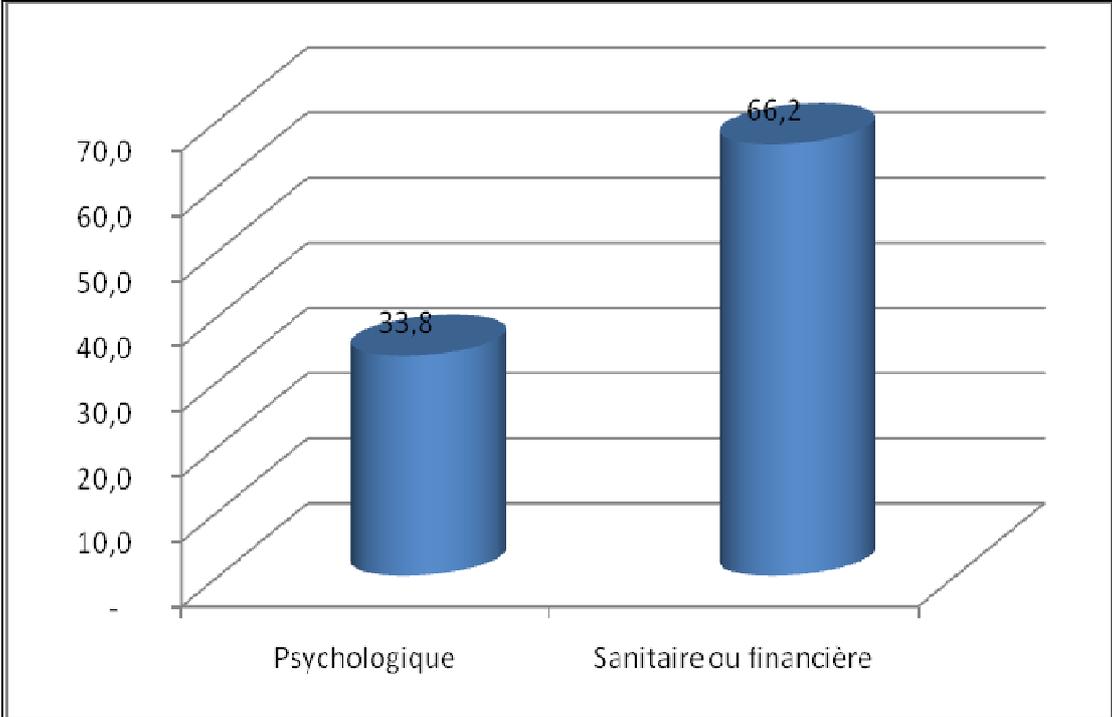
Graphique 9: Fréquence (%) de déclaration des violences chez les victimes selon les types de structures
Chaque semaine, voire chaque jour on enregistre des cas de VBG



Graphique 10 : Existence (%) de prise en charge des victimes de VBG

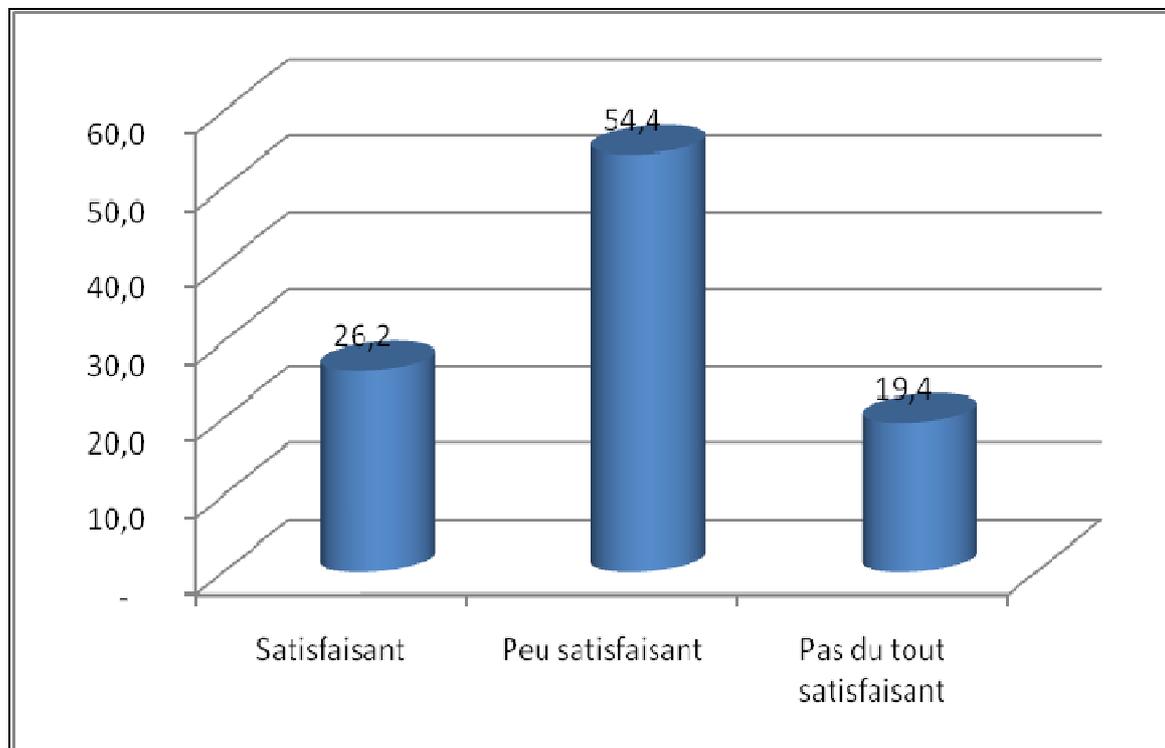


Graphique 11 : Type (%) de prise en charge apporté aux victimes de VBG

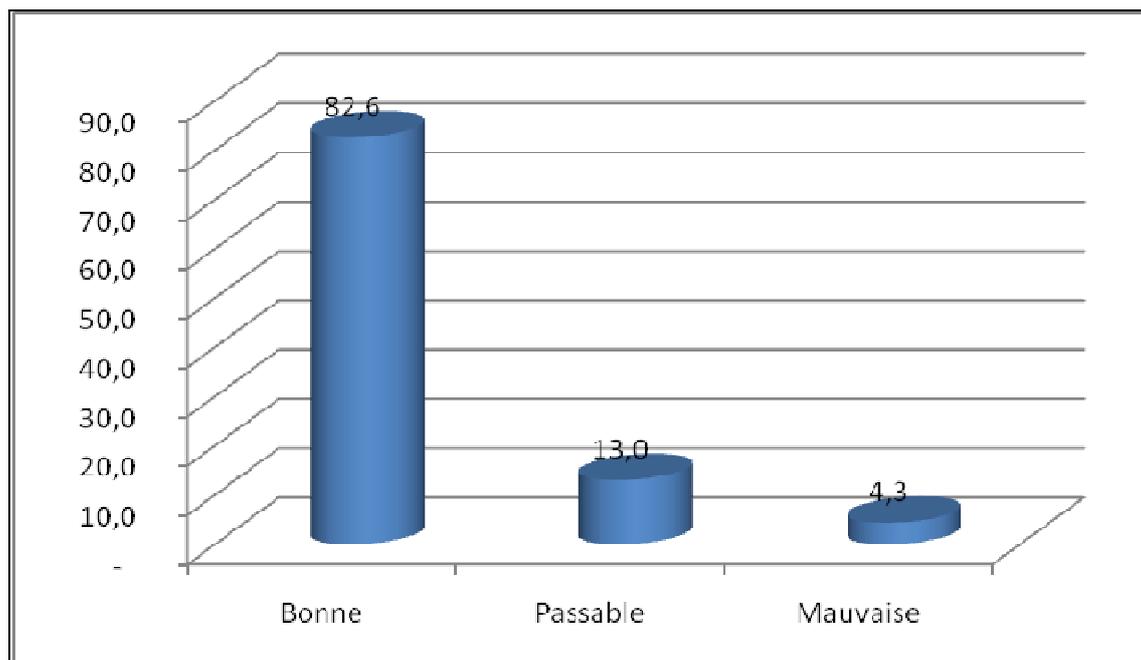


Graphique 12 : Appréciation (%) du système de prise en charge des victimes de VBG

Le système de prise en charge existe mais pas apprécié



Graphique 13 : Appréciation (%) des relations entre les structures en charge de VBG



... et l'absence de données fiables sur les Violences basées sur le genre (VBG) constitue un grand obstacle pour les politiques de développement

Avant la réalisation de cette enquête en 2010, il n'existait pas à l'échelle nationale de données représentatives sur les violences basées sur le genre. Les seules données disponibles proviennent des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) qui ne collectent que des informations sur les opinions des femmes âgées de 15-49 ans sur le fait qu'elles jugent justifié ou pas qu'un mari batte sa femme en cas de refus de rapport sexuel, si elle brûle la nourriture, si elle néglige ses enfants, argumente avec son mari, de préparer ou sort de la maison sans son autorisation. On voit que les données collectées lors des EDS ne donnent aucune information sur l'existence et l'ampleur des VBG.

En 2006, OXFAM QUEBEC a mené une enquête sur les violences faites aux femmes dans les régions d'Agadez et de Zinder. En 2007, cette enquête a eu lieu dans les régions de Dosso et de Maradi. Cette étude n'a concerné que quatre des huit régions que compte le Niger et a eu lieu à des périodes différentes. Ce qui peut fortement nuire à la comparabilité des résultats. En plus l'enquête ayant eu lieu auprès des ménages, les réponses des femmes risquent d'être fort biaisées. En effet, au Niger les violences faites aux femmes restent encore un sujet « tabou ». Il serait difficile de cerner ce phénomène sans une méthode appropriée de collecte de données sur les VBG.

Cette absence de données fiables sur les VBG constitue un obstacle majeur pour entreprendre des politiques de développement et de promotion des conditions des femmes. En effet, les indicateurs sur les VBG représentent un moyen important pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans ce domaine, et de ce fait permettre de mieux identifier les besoins en matière de lutte contre les VBG.

La méthode adoptée pour l'Enquête sur la VBG en 2010

Deux communes retenues

Au niveau de chaque région, en plus du chef-lieu de la région, deux communes urbaines ont été retenues pour servir de zone d'enquête.

La sélection de ces localités s'est appuyée sur deux critères : le niveau communal est un découpage administratif assez fin correspondant à la répartition du pays ;

Le choix des communes urbaines s'explique par le fait que la grande majorité des structures en charge des VBG (les centres de santé, les commissariats de police, les tribunaux de justice, et les ONGs) sont basées en milieu urbain.

NB. Seule la région de Diffa n'a pas respecté ce critère en raison de l'accessibilité difficile de cette zone. Ce qui nous a conduits à ne retenir qu'une seule commune urbaine au niveau de cette région, en plus du chef-lieu de la région. Au total 106 structures en charge de VBG actuellement opérationnelles ont été visitées dans les huit du pays dont plus d'un quart (29 structures) sont localisées dans la Communauté urbaine de Niamey, capitale du Niger. Selon les types de structures en charge des VBG opérationnelles rencontrées, on dénombre 23 ONGs, 30 commissariats de polices, 27 structures judiciaires et 26 structures de santé.

Un « questionnaire structure » en cinq sections.

1. La première section « Identification » permet de localiser la zone d'enquête. Elle permet de nous renseigner sur la région, le département, la commune et le type de structure où les données ont été collectées.
2. La seconde section décrit les caractéristiques sociodémographiques de la personne victime de VBG. Il s'agit de préciser l'âge de la victime, son sexe, son niveau d'instruction, son état matrimonial, son activité socioprofessionnelle et le lien de parenté de la victime avec son agresseur.
3. La troisième section renseigne sur les typologies de violences subies par la victime.
4. La quatrième section décrit les caractéristiques sociodémographiques de l'agresseur (l'âge de l'agresseur, son sexe, son niveau d'instruction, son état matrimonial, son activité socioprofessionnelle et le lien de parenté de l'agresseur avec sa victime).
5. La dernière section est un entretien direct adressé à un responsable de la structure rencontrée afin de pouvoir évaluer ou apprécier le système actuel de prise des victimes de VBG et les interrelations qui existent entre les différentes structures en charge de VBG.

Un système de collecte de données régulier et centralisé, avec six grands indicateurs, permettrait d'institutionnaliser la lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG) au Niger

Pour lutter contre la violence que subissent les femmes au Niger (cf. l'enquête menée en 2010), fléau qui ne fait que s'accroître, il est urgent de mettre en place un véritable système de collecte de données, régulier et global, fondé sur les indicateurs de VBG. Un tel mécanisme permettra de mesurer l'ampleur du phénomène, mais aussi les résultats et les progrès réalisés, d'élaborer des stratégies de plaidoyer et de dialogue politique et par conséquent, de mieux sensibiliser les décideurs et les acteurs qui président au développement à ce grave problème. À terme, il s'agit d'éradiquer ce phénomène et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Cinq objectifs stratégiques

Ce mécanisme doit répondre à cinq grands objectifs :

- contribuer à améliorer la connaissance des différentes formes de VBG, et en analyser les aspects et les manifestations ;
- briser le silence sur les violences faites aux femmes ;
- donner un aperçu sur l'ampleur des VBG ;
- informer et sensibiliser l'ensemble des populations sur les violences faites aux femmes ;
- inciter les décideurs à institutionnaliser la lutte contre les discriminations et les VBG.

Une action à mener sur trois grands axes

Du point de vue opérationnel, nous proposons de mener une action sur trois axes :

- mettre en place, avec les partenaires, un mécanisme de collecte des données sur six indicateurs de VBG au Niger couvrant les différents aspects du phénomène : la violence physique, la violence sexuelle, la violence liée aux pratiques traditionnelles, la violence psychologique, la violence économique et la violence politique ;
- une fois le mécanisme mis en place et opérationnel, mieux connaître l'ampleur du phénomène de la VBG au niveau national ;
- développer des stratégies de plaidoyer et de dialogue politique pour sensibiliser les décideurs et les autres acteurs sur le phénomène de VBG.

Le cadre opérationnel : structures judiciaires, ONG, structures sanitaires

Au vu de la typologie des violences déclarées, majoritairement sexuelles et physiques, les structures judiciaires (la police, la gendarmerie et la justice) doivent être les structures les mieux ciblées car elles sont représentatives sur l'ensemble du territoire national.

Les ONG doivent être aussi privilégiées : l'étude a montré que c'est dans les ONG que les violences « *tabou* » (excision, mariage précoce, mariage forcé..) sont le plus déclarées.

Les structures sanitaires renseignent aussi sur les cas de VBG, mais à ce niveau, une sensibilisation est importante pour expliquer la pertinence des données sur les VBG car la manière dont les registres sont renseignés ne permet pas d'exploiter ces données.

Un processus complet et continu, couvrant tout le territoire, donnant lieu à une base de données avec des indicateurs, et un rapport annuel

La collecte de données « de routine » se déroulera de façon journalière, c'est-à-dire selon les cas qui se présentent.

Les données collectées seront compilées tous les trois mois au niveau local le plus fin (soit dans chaque commune urbaine), acheminées au niveau du chef-lieu de département, puis au niveau du chef-lieu de la région (huit en tout).

Toutes ces informations seront par la suite centralisées au niveau de l'INS, lequel construira une base de données, permettant de renseigner de manière continue les indicateurs de VBG., et produira, chaque année, un rapport sur les indicateurs de VBG.

BIBLIOGRAPHIE

Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Niger, UNICEF 2008

Analyse des Violences basées sur le genre dans les départements de Bouaké, Daloa, Danané, Duekoué, Guiglo, Korhogo, Man et Yamoussoukro, résultats de l'enquête quantitative Août 2008

Etat des lieux des violences faites aux femmes, rapport OMS et Banque Mondiale 2004

Etude sur les violences faites aux femmes à Agadez, rapport de l'étude Oxfam-Québec Août octobre 2006

Etude sur les Violences faites aux femmes à Zinder, rapport de l'étude Oxfam-Québec Août octobre 2006

Etude sur les Violences faites aux Femmes et aux enfants dans les régions de Dosso et de Maradi, rapport de synthèse Oxfam-Québec décembre 2007

Politique nationale de genre au Niger, MPF/PE juillet 2008

Stratégie nationale de lutte contre les Violences basées sur le genre (SNVBG), Kinshasa 2009

Violences basées sur le genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne, état des lieux, piste d'action et perspectives 2006

Violences basées sur le genre : harmoniser les approches de lutte pour une meilleure adaptation au changement, Abidjan 2008

Violences basées sur le genre, Maroc 2007

Violences faites aux femmes, rapport UNIFEM 2003